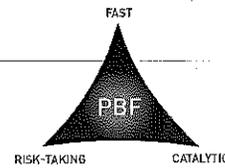


IRF – DESCRIPTIF DE PROJET FORMULAIRE 2.1



Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) / Fonds pour la consolidation de la paix (le Fonds)

<p>Intitulé du projet : « Réintégration socio-économique des ex-combattants de Boko Haram, des victimes et des relaxés dans la région de Diffa »</p>	<p>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. PNUD 2. OHCHR
<p>Personne à contacter concernant le projet :</p> <p>Nicole Kouassi, Représentante Résidente Adjointe, Directrice du Programme</p> <p>Adresse : PNUD Niger</p> <p>Téléphone : +227 91208303</p> <p>E-mail : nicole.kouassi@undp.org</p>	<p>Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Haute Autorité à la Consolidation de la Paix; 2. Le Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique de la Décentralisation, des Affaires Coutumières et religieuses (MISP/D/ACR); 3. Le Ministère de la Justice; 4. Le Ministère de la communication (MC); 5. Le Ministère des Enseignements Professionnelles et Techniques ; 6. Le Ministère de la jeunesse et des sports; 7. Agence Nationale Juridique et Judicaire; 8. Gouvernorat de Diffa; 9. Les Mairies et le Conseil régional de la région de Diffa; 10. Les Organisations de la société civile présentes à Niamey et dans la région de Diffa, 11. Le Secrétariat Exécutif de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité des Zones Sahélo-Sahariennes du Niger ; 12. La Commission Nationale des droits humains du Niger ; 13. Les chefs de communautés et leaders religieux; 14. Search For Common Ground (SFCG) ; 15. Université de Diffa; 16. Comités de Dialogue Inter-Religieux (CEDIR) de Diffa

Site du projet:	Région de Diffa Niger
Descriptif du projet : L'objectif du projet est de contribuer à la consolidation de la paix par la réintégration à la vie civile des ex-combattants de Boko-Haram et des personnes relâchées par la justice au sein de leurs communautés d'origines où dans les communautés d'accueil.	*Contribution approuvée par PBF¹: 3,000,000 USD Première tranche allouée: PNUD: 840,000 USD; OHCHR: 60,000 USD Deuxième tranche conditionnelle: PNUD: 980,000 USD; OHCHR 70,000 USD Troisième tranche conditionnelle : PNUD: 980,000 USD ; OHCHR 70,000 USD Apport gouvernemental : En Nature Autre : / Coût total du projet : USD 3.000.000
	Date de démarrage du projet proposée : 01/12/17 Date d'achèvement du projet proposée : 31/05/19 Durée totale (en mois) :18 Mois
« Score » sur l'égalité entre les sexes (« Gender Marker ») : <u>2</u> <i>Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif.</i> <i>Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.</i> <i>Note 1 pour les projets contribuant en partie à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.</i> <i>Note 0 pour les projets qui ne visent pas contribuer à l'égalité entre les sexes.</i>	
Résultats du projet : 1. Résultat 1 : Les ex combattants de Boko Haram et les relaxés accèdent à la réintégration socio-économique, vivent dans la paix et en harmonie dans les communautés de façon autonome; 2. Résultat 2 : Le respect des droits humains des ex-combattants et relaxés est assuré en vue d'une coexistence pacifique.	
Domaine de résultat du Fonds³ résumant au mieux l'objectif du projet (choisir un seul) :2.3	

DESCRIPTIF DE PROJET IRF

¹ Le budget total approuvé par PBF et l'allocation de la deuxième et de la troisième tranche dépendront d'une évaluation et décision de PBSO sur la base des conditions détaillées dans le document de projet. Le paiement de ces tranches sont également sujettes à la disponibilité des fonds au PBF.

² PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1612, 1888, 1889.

³ Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :

(1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;

2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :

(2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/ résolution des conflits;

3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :

(3.1) Génération d'emplois; (3.2) Services de base.

4) (Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).

(4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/ administration locale ; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

(Pour les projets financés par l'IRF)

<p>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU : PNUD Nom du représentant: <i>Nicole Kouassi</i> Représentante Résidente Adjointe Programme (DRRP) Signature Date et cachet</p> <p><i>Nicole Kouassi</i> UN DES NATIONS Unies pour le Développement</p> <p>OHCHR Nom du représentant: <i>Kyle Ward</i> (Chief, Programme Support and Management Services, Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights) Signature Date et cachet</p> <p><i>Kyle Ward</i> HUMAN RIGHTS UNITED NATIONS</p>	<p>Représentant des autorités nationales Nom du Représentant du gouvernement partenaire : Colonel Major Mahamadou Abou Président de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix Signature Titre Date et cachet</p> <p><i>Mahamadou Abou</i> RÉPUBLIQUE DU NIGER PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE HAUTE AUTORITÉ A LA CONSOLIDATION DE LA PAIX Le Président</p> <p>21 NOV 2017</p>
<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) <i>Oscar Taranco</i> Signature Date et cachet</p> <p><i>Oscar Taranco</i> 29/11/2017</p>	<p>Coordonnateur Résident Nom du Coordonnateur: <i>Bintou Djibo</i> Signature Date et cachet</p> <p><i>Bintou Djibo</i> 21/Nov/2017</p>

(Pour les projets financés par l'IRF)

<p>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU: PNUD OHCHR</p> <p><i>Nom du Représentante Résident Adjointe Programme:</i></p> <p>Mme Nicole Kouassi</p> <p><i>Signature</i> PNUD <i>Date et cachet</i></p>	<p>Représentant des autorités nationales</p> <p><i>Nom du Représentant du gouvernement partenaire :</i></p> <p>Colonel Major Mahamadou Abou Président de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix</p> <p><i>Signature</i> <i>Titre</i> <i>Date et cachet</i></p>
<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>Nom du Représentant: Kyle Ward</i> <i>Chief, Programme Support and Management Services,</i> <i>Office of the United Nations High Commissioner for</i> <i>Human Rights</i></p> <p><i>Signature</i> <i>Nom de l'Agence : OHCHR</i> <i>Date et cachet</i></p>	<p>Coordonnateur Résident</p> <p><i>Nom du Représentant : Mme Bintou Djibo</i></p> <p><i>Signature</i> <i>Bureau du CR</i> <i>Date et cachet</i></p>

Table des matières :

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds

- a) Contexte relatif à la consolidation de la paix
- b) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler
- c) Justification du financement par le mécanisme de financement des interventions rapides (IRF)

II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre

- a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement
- b) Budget
- c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et des partenaires d'exécution

III. Gestion et coordination

- a) Gestion du projet
- b) Gestion des risques
- c) Suivi et évaluation
- d) Dispositions administratives (langage normalisé)

Annexe A : Résumé du projet (à fournir sous format Word au Bureau du MPTF)

Annexe B : Cadre de résultats du projet PRF

COMPOSANTES DU PROJET :

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds

Contexte relatif à la consolidation de la paix :

La région de Diffa est située à l'extrême Est du Niger et couvre une superficie de 156.906km². Elle est limitée au sud par la frontière nigériane, et à l'Est par la frontière tchadienne. Selon le dernier RGPH réalisé par l'INS en 2012, la population de la région est estimée à quelques 593.821 habitants. Considérant le taux de croissance démographique de la région de 4,7% constaté sur les trois dernières années, on peut estimer actuellement cette population à quelques 713.579 habitants, composée essentiellement de sédentaires Kanouri et Haoussa, et de nomades Toubous, Touareg, Arabes et Peuhls. En prenant en compte les retournés et les réfugiés de la crise de Boko Haram, la région abriterait quelques 825.466 personnes en 2016.

Les principales activités de la région de Diffa

L'agriculture, l'élevage, la pêche constituent les principales activités des populations de Diffa. Les principales zones de production agricole sont le Bassin du lac Tchad, la rivière Komadougou, et les cuvettes oasiennes de l'ouest de la région. Ces zones concentrent l'essentiel des activités de cultures et de pêche qui se pratiquent dans la région. En effet, dans le lit du lac Tchad les populations produisent essentiellement du maïs et pratiquent la pêche dont la commercialisation des produits leur assure des revenus substantiels. Le long de la Komadougou Yobé la culture du poivron procure des revenus non négligeables aux producteurs. Les cuvettes oasiennes de Mainé Soroa et de Goudoumaria sont quant à elles réputées pour leurs activités de maraîchage, de production de natron et de phoeniculture.

Le reste de la région, qui constitue la plus grande partie du territoire régional, est essentiellement à vocation pastorale avec un cheptel très fourni qui constitue une des principales richesses de la zone. Il faut aussi signaler l'exploitation récente du pétrole qui assure des revenus supplémentaires aux populations et collectivités de la région. La plupart de ces activités économiques qui, autrefois faisaient la prospérité de la région, sont aujourd'hui anéanties par les effets de l'insécurité résultant de la crise née des attaques de groupe armé de Boko Haram (BH).

La situation sécuritaire dans la région de Diffa avant Boko Haram

Avant l'avènement de Boko Haram, la région de Diffa faisait face à plusieurs menaces et tensions liées aux différends communautaires souvent dus à la pauvreté (vols de bétail), aux difficultés d'accès et utilisation des terres (conflits fonciers, accaparement de terres ranching, de fonçage anarchique des points d'eau, notamment puits et forages), de gestion des ressources naturelles partagées (circulation de grands troupeaux de bétail) et dégâts sur les ressources (surpâturage, dégâts sur les champs agricoles), ou encore aux intérêts suscités par les ressources minières (pétrole).

La présence d'un nombre important d'ex combattants cantonnés dans le camp de Goudoumaria constitue un risque sécuritaire important pour les populations d'accueil dans la zone. En effet, ont constaté une situation de méfiance des populations d'accueil voire de rejet vis-à-vis de ces ex combattants. L'absence d'activités socio-économiques pour ces ex combattants augmentent leurs degrés de vulnérabilité, ce qui peut les pousser à s'en prendre aux populations d'accueil.

En revanche le choix de Goudoumaria pour accueillir le camp de cantonnement des ex combattants pourrait constituer un avantage comparatif si un bon dispositif d'accueil, de prise en charge et d'encadrement est assuré ; la commune de Goudoumaria est jusque-là épargnée des attaques de Boko Haram.

L'insurrection Boko Haram

L'insurrection a pris naissance au Nigeria en 2009 à Maiduguri dans l'Etat de Borno. Elle est restée dans un premier temps limitée aux Etats du Nord-est du Nigeria, notamment les Etats de Borno, de Yobé et de l'Adamawa jusqu'en 2013 où les attaques ont touché le Niger, causant ainsi le déplacement de nombreuses populations. A la fin de l'année 2014, les attaques des villages à la frontière Nigero-nigériane (Malan Fatori, Abadam, etc.) amplifient l'effet de la violence sur le Niger. A la suite des offensives militaires communes nigéro-tchadiennes en territoire Nigérien au début de 2015, 105.583 personnes en provenance du Nigeria entrent au Niger.

L'arrivée de la crise humanitaire au Niger

Le 6 février 2015, Boko Haram a attaqué le Niger pour la première fois à Bosso et la ville de Diffa, causant le déplacement de quelques 40.702 personnes. La recrudescence des attaques à partir de mai 2015 a obligé les autorités nigériennes à organiser l'évacuation d'un peu plus de 25.000 personnes des villages situés dans les îles du lac Tchad vers des camps aménagés principalement aux alentours de la commune de Kablewa. Cette irruption des incursions de Boko Haram sur le territoire Nigérien est consécutive à un recrutement massif de jeunes Nigériens par le groupe armé.

Enrôlement des jeunes de la région de Diffa par Boko-Haram

La paupérisation de la population amplifiée par un sentiment de frustration et le manque de perspectives pour les jeunes :

Le chômage et l'analphabétisme des jeunes sont chroniques dans la région de Diffa. La majorité des jeunes de la région n'a pas été à l'école et cela se traduit par un taux de chômage assez élevé. Des jeunes ont intégré Boko-Haram à partir de différents villages dont les plus connus à l'époque étaient Dagaya, Gamgara, Boulagana, Baroua, etc. De nombreux autres villages situés le long de la Komadougou Yobé jusqu'à la zone de Mainé Soroa, ont aussi vu leurs enfants rejoindre le groupe armé après les premières attaques sur le territoire nigérien. L'enrôlement des jeunes s'est fait par une campagne de recrutement de Boko-Haram qui promettait des fortes sommes d'argent, des motos et des téléphones. L'organisation *Boko Haram* a exploité cette vulnérabilité des populations, ce qui lui a permis d'attirer et de recruter en masse les jeunes démunis et déscolarisés.

Les conséquences des attaques de Boko-Haram

Les différentes attaques de Boko Haram se sont toujours soldées par de graves violations des droits de l'homme, notamment des assassinats et des exécutions sommaires, des enlèvements en particulier des femmes et des enfants, des destructions d'habitations, de magasins et des centres de santé, des pillages, etc. Face à ces atrocités et après les attaques contre Yébi et Bosso en juin 2016, 302.387 personnes ont été déplacées.

Les mesures prises par le Gouvernement du Niger

L'exacerbation de la crise a conduit les autorités nigériennes à prendre des mesures restrictives sur les activités et les mouvements des personnes et des biens dans la région. Ainsi, la commercialisation du poivron et du poisson qui sont devenus les principales sources de financement de Boko Haram a été interdite. La circulation des motos a été bannie. De nombreux marchés ont été fermés, notamment ceux de Gagamari, Gueskerou, Kindja Indi, Toumour. Aucun marché hebdomadaire ne se tient dans tout le département de Bosso. Un couvre-feu de 19 heures à 5 heures du matin est en vigueur dans la région depuis février 2015, date à laquelle l'état d'urgence a été déclaré et régulièrement reconduit par le gouvernement. Tous les villages le long de la Komadougou et autour du lac Tchad sont pratiquement désertés par leurs populations. Nombre d'entre eux sont coupés du reste du pays par l'absence de moyens de communication et de leur entretien. Enfin, tous ces villages sont dépourvus d'électricité du fait des sabotages des lignes électriques par les éléments de Boko Haram. Les écoles, les centres de santé et les autres services publics sont fermés dans de nombreux villages des départements de Bosso, de Nguigmi, et de Diffa (dans les Communes de Gueskerou et de Chétimari notamment). Ces mesures ont sérieusement affecté les activités et droits socio-économiques des populations dans la région de Diffa. Selon une évaluation sommaire faite par les autorités régionales les dégâts et pertes occasionnés par les actions de Boko Haram entre janvier 2015 et mai 2017 sont estimés à plus de 40 milliards de FCFA. Cette estimation sous-évalue nettement l'impact économique de ces mesures car elle ne prend pas en compte les revenus perdus du fait de l'interdiction de la commercialisation du poisson et du poivron sur plus de deux ans, les interdictions de circulation à motos, la fermeture des marchés hebdomadaires. Outre ces mesures, le gouvernement a affiché un engagement politique pour sortir de la crise.

Un plan de sortie de crise

Le Gouvernement du Niger vient de mettre en place un comité chargé de rédiger un document de sortie de crise qui viendra présenter la vision et les ambitions du Niger avec des solutions durables pour la paix dans la région de Diffa. Le plan sera un document stratégique articulé autour de plusieurs axes avec des programmes de développement sectoriels. Le draft de projet de document du plan de sortie de crise prévoit :

- **Axe I: Retour et réinstallation des déplacés dans leurs lieux de production**

La formulation de l'axe repose sur la collaboration et la concertation entre le Cabinet du Premier Ministre, le ministère de l'Action Humanitaire, et pour les questions liées à la sécurisation de proximité des populations, le ministère de l'Intérieur et celui de la Défense ainsi que la HACP.

- **Axe II : Reconstruction post conflit et restauration de la cohésion sociale**

Cette partie comprend deux sous axes mais le projet s'inscrira dans l'axe suivant :

A-Restauration de la cohésion sociale et justice transitionnelle

Il faut ici souligner que le retour des populations déplacées, s'il ne s'inscrit pas dans un cadre de dialogue et de concertation, risque de générer de nouvelles tensions, voire des violences sur fond de rivalités autour de l'accès à l'espace foncier et aux ressources naturelles. En effet, les tensions entre communautés autour des ressources locales se sont récemment aggravées, conséquence de l'arrivée de Boko Haram dans la partie septentrionale du bassin du lac à partir d'avril 2015. Le

déplacement massif des populations organisé par les autorités a facilité la lutte contre Boko Haram mais a malheureusement aussi aiguisé les rivalités pour le contrôle d'un espace vidé. Dans la zone du lac, un plan de retour doit non seulement intégrer des actions de soutien matériel (kits de retour, réhabilitation des lieux de vie, etc.) mais aussi s'inscrire dans un cadre d'un dialogue et de nombreuses concertations avec les populations.

L'Etat a déjà engagé des efforts positifs de médiation en ce sens dès juin 2016. Il faut soutenir et approfondir ces initiatives. Plus largement, à travers le plan de retour, l'Etat doit réaffirmer son rôle de médiateur et de régulateur social en conciliant de façon équitable les intérêts des différentes communautés qui revendiquent un accès, même saisonnier aux ressources lacustres. Pacifier et assurer l'équité dans l'accès aux ressources naturelles sont les meilleures garanties de réduire durablement l'influence de Boko Haram. Ils constituent en ce sens de véritables programmes de « déradicalisation » ou de « prévention de l'extrémisme violent ». Le présent projet s'inscrit dans cette logique. Il est à noter que le plan est un document participatif et à ce stade il requiert encore beaucoup de travail et de discussions. Sa validation pourra intervenir au plus tôt en janvier 2018.

Note d'Orientation du Gouvernement

Dans sa réponse au Gouvernement à la requête d'appui de celui-ci, le Système des Nations Unies avait demandé au Gouvernement la production d'une note d'orientation sur le processus de réintégration des Ex-combattants. La note d'orientation est en cours d'élaboration. Ce projet pilote visera à répondre concrètement aux premières attentes du Gouvernement de la République du Niger. Le projet s'inscrit dans une logique d'accompagner le gouvernement dans le processus de finalisation et de mise en œuvre de cette note.

Le PNUD envisage avec l'appui du bureau régional et en partenariat avec le gouvernement l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un programme national de prévention de l'extrémisme violent.

Les arrestations des combattants et leur remise à la justice

Au plan juridique, l'Etat d'urgence a été décrété par le gouvernement depuis le 10 février 2015 et depuis lors est régulièrement prolongé tous les trois mois par l'Assemblée Nationale. L'état d'urgence est une mesure exceptionnelle prévue par la Constitution du 25 Novembre 2010 et régie par la loi N°98-24 du 11 août 1998 et qui donne aux autorités administratives et aux forces de défense et de sécurité des pouvoirs exorbitants leur permettant des restrictions individuelles ou collectives, et de procéder à des arrestations et perquisitions de jour comme de nuit. C'est dans ce cadre que plus d'un millier de personnes présumées impliquées dans les différentes attaques revendiquées par Boko Haram sur le territoire nigérien ont été arrêtées dans la région de Diffa avant d'être transférées et détenues dans plusieurs maisons d'arrêts à Niamey et aux alentours. A l'heure actuelle 1237 personnes dont 599 étrangers sont détenus dans les maisons d'arrêt de Koutoukalé, Kollo et Niamey, dont certaines sont détenues depuis les premières attaques de février 2015.

Depuis mars 2017, les procès de ces personnes détenues ont commencé devant le Pôle Judiciaire antiterroriste et la Chambre de jugement de la Cour d'Appel de Niamey avec la libération de 300 détenus déclarés non coupables par la justice.

Le retour de ces personnes relaxées dans leurs communautés d'origine, s'il n'est pas précédé d'une campagne de sensibilisation et d'information des populations, risque d'être source de

tensions sociales quand on sait que la plupart des personnes détenues ont été arrêtées sur la base de témoignages ou de dénonciation des membres de leurs propres communautés.

La mise en place de la Force Multinationale Mixte (FMM)

L'opérationnalisation de la Force Multinationale Mixte (FMM) comprenant les soldats du Niger du Bénin, du Nigeria, du Tchad et du Cameroun a permis de serrer l'étau autour des troupes du groupe armé de part et d'autre de la Komadougou et dans le lit du Lac Tchad. Les troupes de Boko Haram sont aujourd'hui éparpillées, avec peu d'armement et sans approvisionnement régulier en nourriture, errant en groupes isolés avec peu d'appui logistique. Face aux actions de la force mixte multinationale et suite aux dissensions internes entre les deux factions rivales du groupe armé terroriste, beaucoup de combattants de Boko Haram ont tenté de développer des stratégies purement de survie. C'est conscient de cet état de fait que les autorités ont décidé de dépasser le cadre de l'état de belligérance tel qu'il a jusqu'ici prévalu pour ouvrir la voie à l'abandon du combat par certains combattants qui le souhaiteraient.

Aussi, le Gouvernement a adopté une nouvelle posture consistant dans sa volonté d'accueillir et à terme de réintégrer tous les combattants qui décident de se rendre et de retrouver une vie normale au sein de la société. Pour se faire, le gouvernement a mis en place pour le moment un pôle judiciaire antiterroriste chargé de juger ces dossiers en attendant de compléter le cadre législatif pouvant faciliter une bonne gestion de ces dossiers. Le Gouvernement se propose de profiter d'amplifier le processus de dialogue avec les combattants en vue de diminuer l'état de belligérance et aller vers la normalisation de la situation dans la région.

La mise en place d'un programme d'amnistie.

En décembre 2016, le gouvernement nigérien a annoncé le lancement d'un programme d'amnistie et de réinsertion pour les membres de Boko Haram qui décident d'arrêter le combat. Cette annonce a été faite par le ministre nigérien de l'Intérieur et de la Sécurité publique en visite à Diffa, où une trentaine d'anciens combattants s'était rendue. Et le Ministre d'expliquer : « Nous allons prendre une loi d'amnistie. Nous leur garantissons l'intégrité physique et la réinsertion économique. Nous allons leur proposer une formation afin de les réintégrer dans le tissu économique et la vie sociale. Nous entreprendrons aussi un travail de déradicalisation avec l'appui des autorités religieuses ».

Ce processus de reddition a été initié sans une amnistie au début du fait que ce sont des éléments du groupe armé en détresse qui ont commencé à se rendre. Cependant, dès la conception du document cadre de prise en charge de ces éléments repentis, le gouvernement avait indiqué que la dimension juridique de l'opération fera l'objet d'un examen minutieux de sa part en relation avec tous ses partenaires intéressés. C'est dans ce cadre qu'un comité interministériel dirigé par le Ministère de la Justice, avec l'approbation du Ministère de l'Intérieur, chargé de l'élaboration des lois d'amnistie pour les repentis, est en train d'être mis en place au niveau de la Primature.

A ce jour, cent soixante (160) membres de de Boko Haram se sont rendus et sont cantonnés à Goudoumaria (Diffa).

Les repentis de Boko Haram internés au camp de Goudoumaria le sont en vertu de l'ordonnance 2011-12 du 27 janvier 2011 dont l'article 399.1.20 prévoit des circonstances atténuantes pour tout membre d'un groupement ou entente ayant permis d'éviter la réalisation d'un acte terroriste ou

ayant donné à l'autorité judiciaire toute information permettant d'identifier les auteurs ou complices dans la préparation d'un acte terroriste.

Cette ordonnance se réfère à l'article 42 de la IVème Convention de Genève qui stipule que l'internement est admis lorsque la sécurité de l'Etat le rend absolument nécessaire et pour d'impérieuses raisons de sécurité. L'internement à Goudoumaria est encadré par diverses garanties procédurales notamment « l'examen par un tribunal ou un collège administratif compétent au moins deux fois par an de la mesure ».

Enfin, dans la perspective d'initier un processus de justice transitionnelle et réparatrice à la fin du conflit, le Gouvernement du Niger a engagé une réflexion devant aboutir à une loi d'amnistie conforme au droit humanitaire international et aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Il est attendu que l'un des résultats du projet soit l'adoption de cette loi d'amnistie.

Les discussions avec les autorités du Niger et tout appui au sujet de l'adoption de la loi d'amnistie suivront les recommandations stipulées à cet égard par le cadre international des droits de l'homme, les entités des Nations Unies en matière de droit de l'homme, y compris la Commission des Nations Unies aux Droits de l'homme. Cet appui prendra également en compte le cadre juridique international d'application en matière de lutte contre le terrorisme.

Le centre de cantonnement a une capacité de 160 personnes d'où la nécessité de l'extension du camp. Ce projet IRF envisage l'extension du centre pour une capacité de cinq cent (500) personnes.

Cette démarche est soutenue par la présente initiative, notamment en ce qui concerne la mise en place et l'opérationnalisation du camp annoncé par le ministre. Pour appuyer cette politique de pardon et de réintégration En effet un renforcement des capacités, des communautés d'accueil, des repentis et des relaxés, sera soutenu par un programme psychologique et de sensibilisation sur la cohésion sociale et sur la nécessité de vivre ensemble.

Tout le cadre de gestion de l'opération est à construire progressivement dans l'action avec une participation souhaitée des partenaires techniques et financiers. La dimension juridique de l'opération fera l'objet d'un examen minutieux de la part du gouvernement en relation avec tous ses partenaires intéressés.

Par ailleurs, pour renforcer le respect des droits de l'homme et la cohésion sociale, le projet va appuyer les efforts du gouvernement dans la clarification du statut juridique des ex-combattants tout en tenant en compte les droits des victimes à une indemnisation cela va se traduire à travers l'élaboration d'un cadre juridique qui tiendra compte des deux préoccupations. Le projet va également contribuer à la réforme du cadre juridique et institutionnel relatif à la lutte contre le terrorisme notamment à travers la réforme de la législation en vigueur et le renforcement du pôle judiciaire anti-terroriste.

Les appuis des agences des Nations Unies

Les agences des Nations Unies selon leurs mandats viennent en appui aux efforts du Gouvernement du Niger.

L'UNHCR a signé une convention avec le barreau du Niger en vue d'assurer la défense des 599 prisonniers étrangers qui sont en ce moment prisonniers dans le cadre des affaires pendantes en justice.

L'UNICEF offre une assistance aux enfants soupçonnés d'association au groupe armé de Boko Haram, lorsqu'en en détention (suivi juridique, appui psychosocial, appui en matériel et vivres) de même que lors de la prise en charge alternative, la réunification familiale et la réinsertion communautaire et socio-professionnelle de l'enfant. Un Protocole a été signé en février 2017 entre le Système des Nations Unies et le Gouvernement du Niger pour un transfert et prise en charge alternative des enfants associés aux groupes armés vers les services sociaux gouvernementaux. Le programme de l'UNICEF cible également les enfants associés au groupe armé, les jeunes filles et les femmes et les jeunes enfants au sein du centre de Goudoumaria :

- Construction d'une annexe au centre avec dortoirs et salles de classes pour les combattants de moins de 18 ans (pour la séparation adultes/mineurs)
- Dans cette même annexe, la construction d'une salle de classe pour les enfants du pré-primaire et du primaire et d'un lieu de repos pour les femmes durant la journée
- Un terrain multisport et des sanitaires (y compris des douches pour les deux parties)
- Un appui psychosocial fourni par deux assistants sociaux, un psychologue, une animatrice de la petite enfance
- Alphabétisation fonctionnelle et formations professionnelles de courte durée
- Distribution des intrants (vêtements, savons, autres intrants d'hygiène quotidienne et menstruelle, bassines, nattes, etc).

L'ONUDC est en train de mettre en œuvre un projet d'appui au pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme pour une assistance juridique aux prévenus pour faits de terrorismes :

- Dix (10) Volontaires des Nations Unies Juristes ont été recrutés et affectés aux niveaux des établissements pénitentiaires de Koutoukalle, Kollo et Niamey en vue d'une assistance juridique aux personnes présumées terroristes.
- Deux missions à Diffa pour compléments d'enquêtes du pôle judiciaire spécialisé en matière de terrorisme ont été organisées.
- Une rencontre a été organisée à Niamey avec les représentants du Tchad, du Nigeria et du Cameroun autour de la question des combattants étrangers liés à Boko Haram
- Deux formations ont été organisées pour les avocats en collaboration avec le barreau sur la prise en charge des dossiers de terrorisme.

Le système des Nations Unies reste aux côtés du Gouvernement du Niger et les réflexions sont en cours en attente de la note d'orientation du Gouvernement sur la gestion des Ex-combattants de Boko-Haram et le plan de sortie de crise en cours d'élaboration.

L'OIM a déjà obtenu des financements pour une initiative régionale au Niger / au Tchad et au Nigeria axée sur les piliers suivants

- Gouvernance (y compris l'élaboration d'un cadre juridique et processus judiciaire, la cartographie des parties prenantes et des conflits, etc.) ;
- Enregistrement, profilage et screening, y compris la réhabilitation du camp de cantonnement ;
- Réintégration, réinsertion, consolidation de la paix et cohésion communautaire en étroite coordination avec le programme PCCN mis en œuvre par l'OIM ;
- Communication et information publique.

L'Union Africaine et la Commission du Bassin du Lac Chad vont organiser une série de conférences relatives au développement d'un cadre pour une stratégie de stabilisation

régionale pour la région touchée par Boko Haram. Ce travail est appuyé par UNOWAS, UNOCA et UNOAU. Cette stratégie régionale comprendra des orientations et recommandations relatives au désarmement, démobilisation et réintégration, rapatriement, et réinstallation des ex-combattants Boko Haram. La première conférence régionale s'est tenue les 2-4 novembre 2017 à N'Djaména, Tchad avec la participation de tous les états luttant contre Boko- Haram et les partenaires internationaux.

a) **État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler :**

Tableau 1 – État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler

Résultat ou thématique visé	Source de financement (gouvernement/ partenaire de développement)	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US	Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement
Autonomisation et implication pacifique des jeunes à risques	PBF	« Autonomisation des Jeunes pour la Paix au Niger »	2016-2018	3.000.000	Ce projet n'intervient pas dans la zone de Diffa alors que les jeunes de cette région font face à un chômage persistant.
	PBF	« Mise en œuvre des résolutions des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix »	2016-2017	1.500.000	Ce projet n'intervient pas dans la zone de Diffa. Il fait de la sensibilisation sur les résolutions 1325 et suivantes des Nations Unies
	AFD	jeunesse Diffa	2017-2021	10.000.000 Euros	Le chômage est amplifié chez les jeunes à l'échelle du pays. Les besoins ici sont énormes.

	UE	Projet Migration Agadez	2017-2018	10.000.075 Euros	Beaucoup de jeunes trouvent que faute de trouver des emplois une immigration vers l'Europe est la seule issue
Prévention et gestion des conflits et gouvernance inclusive	PBF	"Appui à la gestion préventive des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles"	2016-2018	1.500.000	Le pays fait face à de nombreux conflits éleveurs agriculteurs.
Renforcement de la stabilité et de la sécurité des zones frontalières	PBF	"Renforcement de l'Engagement communautaire pour la Gestion Alerte des Risques de Déstabilisation Sociales et Sécuritaires"	2016-2017	3.000.000	La sécurité dans les zones frontalières est menacée par des incursions récentes des groupes armés
	UE	Instrument Contribuant à la Stabilité et à la paix (ICSP)	2015-2017	15.000.000 Euros	Le programme intervient uniquement dans la zone du lac Tchad Diffa
	Coopération Allemande	Stabilisation régionale intégrée du Bassin de Lac-Tchad	2017-2020	4 000 000 Euros	Le programme intervient uniquement dans la zone du lac Tchad Diffa

b) Justification du financement par l'IRF :

Le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport sur « la situation dans la région du Sahel » du 14 Juin 2013 (S/2013/354) reconnaît que « Les problèmes de sécurité nationale, les problèmes politiques, les questions de gouvernance, de développement, de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée corrélative, de la défense des droits de l'homme et de la réponse aux difficultés humanitaires qui se posent dans les pays du Sahel ont des ramifications régionales. Le caractère inéquitable de la participation à la vie politique et de l'accès aux services sociaux a des dimensions régionales étant donné les liens que les groupes marginalisés entretiennent à travers les frontières. Les groupes terroristes et criminels agissent à l'échelle nationale, régionale et internationale. Les chocs environnementaux et économiques qui expliquent les crises humanitaires ont également des dimensions régionales et internationales ». Ce phénomène est exacerbé par les liens familiaux, ethniques et linguistiques qui existent entre les populations du Nord du Nigéria où est sévit Boko-Haram et celle du Niger facilitent la progression de Boko-Haram.

Depuis décembre 2016, nous avons constaté un nombre important de cas de reddition d'ex-combattants dans la région de Diffa. Le nombre n'a cessé d'augmenter au fil du temps. Le gouvernement devant cette situation imprévue a mis en place un dispositif de cantonnement de ces ex-combattants dans la commune de Goudoumaria. Pour assurer une bonne prise en charge dans le camp et une gestion de ces populations, le gouvernement a sollicité l'appui technique et financier des partenaires. Les principaux problèmes qui se posent sont :

- Les structures d'accueils
- Les commodités
- L'encadrement
- L'a prise en charge socio-économique.

Face à ces besoins pressent, une intervention urgente et coordonnée s'avère d'une impérieuse nécessité pour éviter que ces ex-combattants ne s'éprennent aux populations d'accueil d'une part et d'autre part pour éviter qu'ils renouent avec les mouvements terroristes.

Cette intervention va s'appuyer sur les acquis sur le terrain réalisés par les différents partenaires techniques et financiers et également sur les mandats des différentes agences du SNU présente sur le terrain.

De l'ensemble des projets qui sont en cours d'exécution dans le cadre du mécanisme PRF financés par PBSO au Niger aucun projet ne cible particulièrement la région de Diffa et ne participe pas aux efforts du Gouvernement pour la lutte contre Boko-Haram. Les derniers développements de la situation dans la zone du Lac Tchad et dans la portion Nigérienne avec la reddition de certains éléments de Boko Haram et la relaxe d'autres par la justice suite aux différents procès organisés. Plusieurs projets sont mis en œuvre par des partenaires techniques et financiers mais aucun ne s'intéresse au processus de reddition et de réintégration sociale en cours. Une réponse militaire a été apportée au conflit en cours au niveau régional par la constitution de la Force Multinationale Mixte mais à ce jour aucune réponse au processus de reddition et de réinsertion sociale en cours. L'analyse de conflit effectué en 2014⁴ relevait déjà le danger que constitue l'extrémisme violent religieux. En dépit du caractère dominant du courant islamique modéré au Niger, le pays est de plus en plus affecté par des manifestations visibles de l'extrémisme religieux venant de l'extérieur le cas de Boko-Haram à Diffa et du MUJAO dans la région de Tillabery.

⁴Etude réalisée par le PNUD en 2014

La Guerre que mène les troupes de Boko Haram contre le Niger constitue un obstacle majeur au développement de la région de Diffa et du pays. Les négociations entre le Gouvernement du Niger et Boko Haram ont permis la reddition de 160 combattants aujourd'hui cantonné dans la localité de Gouda-Maria. La mise en œuvre d'un projet pilote de réinsertion des ex-combattants de Boko Haram et des personnes relaxées au Niger permettra aux ex combattants de retrouver une vie normale par leur retour dans la société comme des citoyens participants à la vie de la nation tout comme un appui sera apporté aux communautés hôtes en matière de cohésion sociale avec les ex-combattants et les personnes relaxées. Il favorisera également une amplification du phénomène d'abandon dans les troupes de Boko-Haram. Le projet contribuera alors à un retour à la paix et la fin des attaques de Boko Haram. Le Gouvernement ambitionne avec la réussite de ce projet continuer les négociations avec les combattants ce qui amplifiera le phénomène de reddition.

Dans cette perspective, ce projet est en conformité avec les dispositions de la résolution 2349 adoptée le 31 mars 2017 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. En effet, dans cette résolution, « Considérant que la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont indissociables, se renforcent mutuellement et sont essentiels pour une stratégie efficace et globale de lutte contre le terrorisme, de stabilisation et de réconciliation », le Conseil de Sécurité « Demande aux États Membres de s'assurer que les mesures qu'ils prennent pour combattre le terrorisme sont conformes à toutes les obligations que leur impose le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire; «Rappelle que c'est aux États Membres qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger les populations civiles sur leurs territoires respectifs, en application de leurs obligations au titre du droit international, et demande à tous les gouvernements de la région et, selon qu'il conviendra, à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres acteurs concernés, d'accorder la priorité à la protection des droits de l'homme ... ».

Le présent s'inscrit aussi dans la droite ligne de la résolution 1373 (2001) du conseil de sécurité des Nations Unies qui stipule le besoin d'amener les terroristes à la justice. Il s'alignera aussi sur le Cadre international de lutte contre le terrorisme : résolutions 2178 (2014) et 1237 du Conseil de Sécurité respectivement relatives à la stratégie d'arrestation des personnes en lien avec Boko Haram et les critères de relaxation des détenus et de ceux qui se sont rendus volontairement.

Une opportunité Unique pour accélérer le processus de négociation avec les Ex-Combattants de Boko-Haram pour le Gouvernement dans la continuité de la démarche actuelle :

Ce projet envisage de réintégrer 500 ex-combattants d'ici 18 mois, les 160 ex-combattants sont ceux qui sont actuellement cantonnés dans le camp de la localité de Goudoumaria. Il concernera également les personnes relaxées suite aux différents procès organisés par le pôle judiciaire antiterroriste et la Cour d'Appel de Niamey.

Le Gouvernement se propose de profiter de cette opportunité pour amplifier le processus de reddition en vue de diminuer l'état de belligérance et aller vers la normalisation de la situation dans la région. Pour permettre aux autres combattants qui sont toujours dans cette aventure ambiguë de se repentir, une stratégie de mise en confiance sera mise en place sur toute la chaîne du niveau local jusqu'au niveau régional pour s'assurer que le combattant qui sera cantonné est réellement un combattant de Boko Haram.

Les comités de sensibilisation seront mis en place dans chaque village victime de Boko Haram pour faire un travail préliminaire. Ces comités villageois transmettront toutes les informations par rapport

aux personnes qui désirent se rendre aux comités communaux de paix. Ces derniers feront à leur tour un travail de vérification et contrôle avant de les transférer au niveau des comités départementaux qui vont à leur tour revérifier toutes les informations par rapport aux combattants et les transmettront au comité régional qui s'en chargera de la dernière vérification avant de les acheminer dans le centre de cantonnement à Goudoumaria.

1. Dès que les ex-combattants sont acheminés dans le camp pour une meilleure déradicalisation, le Gouvernement a fait appel aux spécialistes (psychologues, psychiatre, et des leaders religieux)

afin d'élaborer des guides structurés qui tiennent compte de la psychologie et des réalités sociales des ex Boko Haram.

Les formations se tiendront parallèlement entre les différents groupes à savoir les jeunes des communautés et les communautés ; les repentis. Les formations se feront sur les mêmes modules et la deuxième étape consistera à l'expérimentation progressive du vivre-ensemble par le retour de certains repentis dans leurs communautés d'origines.

Il y'a certes des risques mais le projet compte sur la réussite des formations et des campagnes de sensibilisation pour permettre le retour des repentis dans leurs communautés. Sans retour dans les communautés il y'a pas de réinsertion. La réussite de la réinsertion dans les communautés d'accueil permet aux repentis de passer moins de temps dans le centre de cantonnement.

Il est ensuite prévu les activités suivantes :

2. Sensibilisation des communautés et des repentis,
3. Organisation de rencontres de prise en charge psychologique avec des psychologues et psychiatre,
4. Des ateliers périodiques de "mise à niveau civique et citoyenne" pour renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté nationale,
5. Des séminaires sur la paix à leur profit tous les 3 mois pour leur ré inculquer l'idée de changement dans la paix au lieu de l'utilisation de la violence,
6. Des séances de déclaration médiatisée des repentis pour rejeter le recours à la violence à des fins religieuses,
7. Activités de suivi des repentis tous les 4 mois par la Direction des Affaires Religieuses.

Les principes de Paris sur l'intégration des enfants utilisés dans les conflits armés dans la communauté sont utilisés à Diffa . Dans ce cadre, les enfants qui étaient détenus puis libérés ont déjà regagné leurs communautés ; des lettres d'engagements entre la Direction Régionale de Protection de l'enfance (DRPE) et la communauté ont été signées. Cela a très bien marché dans la mesure où toute la communauté s'est investie dans l'accueil et l'acceptation de ces enfants.

Par ailleurs, la réintégration socio-économique se fera de commun accord avec les bénéficiaires sur la base des opportunités des filières porteuses et des localités de leurs choix pouvant permettre d'assurer la mise en œuvre des activités dans un environnement de paix et de sécurité. En plus de cette option, le projet compte mettre en place des AGR communautaires et les sensibilisations et formations pour les communautés d'accueil ainsi que pour les ex-combattants, et les victimes de boko haram pour assoir une cohésion sociale. Une étude préalable sur les filières porteuses dans la région de Diffa permettra d'identifier les domaines de formation identifiés seront menés dans les CFM existants y compris celui en projet dans le camp

Les mécanismes de prévention des conflits existants seront renforcés en cohésion sociale. La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix a déjà mis en place dans les communes de la région de Diffa des comités de paix dans chaque commune présidé par le Maire de chaque commune. Un engagement sera pris par la communauté pour l'acceptation et l'accompagnement des repentis

par la communauté. Cet acte aura la forme d'un accord ou d'une convention entre la communauté d'accueil et la région de Diffa. Ce comité joue le rôle de veille d'alerte précoce, de collecte et d'analyse des informations nécessaires et utiles pour aider les autorités de prendre les décisions idoines pour la prévention des conflits, la défense et la sécurisation des populations et de leurs bien

Ce comité a pour missions :

- Etre attentif à toute information ou acte concernant la paix et la sécurité
- S'informer, puis après vérification et analyse de l'information, donner à qui de droit rapidement l'alerte ;
- Sensibiliser les populations sur les indices sécuritaires ;
- Organiser les caravanes d'information et de sensibilisation ;
- Faire des débats radiophoniques dans les radios communautaires ;
- Initier et / ou organiser des foras sur les questions de paix ;
-

Les cibles privilégiées de cette communication sont les éléments de Boko Haram et leurs parents, les chefs coutumiers (chefs de village, de canton, de groupement), les autorités administratives, les FDS, la presse régionale et locale, etc. Une autre cible non moins importante est constituée de toutes les personnes qui ont souffert de la violence de Boko Haram, surtout celles qui ont pu perdre des membres de leur famille.

Les messages qui seront véhiculés permettront de mettre en confiance les éléments de Boko Haram et leurs parents afin qu'ils prennent l'initiative de reddition.

Par ailleurs, la crise créée par les actes terroristes menées par Boko Haram a été caractérisée par des violations et abus des droits de l'homme (exécution sommaires, enlèvements de femmes et d'enfants, destructions de biens publics et privés, viols, etc) auxquelles il est important de trouver des réponses, notamment à travers ce projet, pour donner une chance à la consolidation de la paix dans la région de Diffa en conciliant à la fois les droits des victimes, les droits des personnes arrêtées et jugées et aussi la réinsertion socio-économique des personnes relaxées suites aux procès.

La capacité de PBF à financer des initiatives à impact rapide et de fournir un cadre cohérent et unifié de mise en œuvre à travers le système des Nations Unies représente une opportunité unique pour appuyer les efforts du Gouvernement du Niger pour un retour rapide de la paix dans la région de Diffa.

Ce projet pilote est le premier dans la région depuis le déclenchement des hostilités entre les États de la Commission du Bassin du Lac Tchad et Boko- Haram sa réussite entraînera sans doute des appuis supplémentaires d'autres bailleurs de fonds et les leçons tirées serviront à toute la région.

II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre proposée

a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement :

Résultats et produits attendus par le projet :

Résultat 1 : Les ex combattants de Boko Haram, les victimes et les relaxés accèdent à la réintégration socio-économique, vivent dans la paix et en harmonie dans les communautés de façon autonome.

Ce résultat sera atteint à travers la mise en œuvre de trois produits.

Produit 1: Le cadre de vie des ex-combattants et des personnes relaxées est amélioré.

Activité 1.1 : Extension du camp de cantonnement pour une capacité d'accueil de 500 personnes dont 40% des femmes (ex-combattantes, victimes de Boko Haram et femmes d'ex-combattants)

Activité 1.2 : Réhabilitation de la Mini Adduction d'Eau Potable du camp

Activité 1.3 : Aménagement d'une voie d'accès de 8 kilomètres

Activité 1.4 : Électrification du centre avec un système d'énergie solaire

Activité 1.5 : Appui alimentaire et prise en charge médicale des 500 personnes dont 40% des femmes

Produit 2: Les ex-combattants, les personnes relaxées, victimes de Boko Haram et les populations hôtes sont sensibilisées sur les méfaits de la radicalisation, et éduqués sur la citoyenneté.

Activité 2.1 : Élaboration et validation des modules de formations

Activité 2.2 : Sensibilisation sur la contre radicalisation et dialogue avec des groupes religieux modérés

Activité 2.3 : Formation de 1200 ex-combattants, les relaxées et populations hôtes en éducation à la citoyenneté et à la coexistence pacifique dont 40% des femmes

Produit 3 : L'accès aux opportunités économique mixte des ex-combattants, les relaxées et populations hôtes est amélioré.

Activité 3.1 : Identification des fillères porteuses

Activité 3.2 : Formation professionnelle de 200 personnes dont 40% des femmes sur les métiers et autre activités de génératrices de revenus

Activité 3.3 : Installation des ateliers de production.

Activité 3.4 : Mise en place des activités génératrices de revenus.

Activité 3.5 : Formation en alphabétisation fonctionnelle pour 200 personnes dont 40% des femmes.

Activité 3.6 : Installation d'une plateforme multi fonctionnel composée de moulin a grain, de production d'énergie solaire au profit des femmes du camp et de la communauté d'accueil.

Résultat 2 : Le respect des droits humains des ex-combattants et relaxés est assuré en vue d'une coexistence pacifique.

Cet effet sera atteint à travers 3 produits.

Produit 1: Un procès équitable répondant aux normes internationales à l'endroit de 1200 ex-combattants est assuré

Activité 1.1 : Faire le monitoring des droits de l'homme et assurer le suivi des procès des présumés auteurs de violation de droit de l'homme

Activité 1.2: Faire le monitoring des procès des présumés auteurs de violation des droits de l'homme devant les cours et tribunaux.

Produit 2 : Le mécanisme de réparation des victimes des crimes commis par Boko Haram est examiné et intégré dans le processus législatif d'amnistie.

Activités 2.1 : Apporter une expertise technique au gouvernement en élaboration et adoption d'un avant-projet de loi d'amnistie aux-combattants en intégrant la dimension d'indemnisation des victimes.

Activités 2.2 : Effectuer une étude permettant de répertorier les profils des victimes des violations des droits de l'homme en vue d'identifier les possibles moyens de réparation.

Produit 3 : Les garanties de non-récurrence et de réconciliation pour faciliter la réintégration dans les communautés sont identifiées et mises en œuvre.

Activité 3.1 : Assurer la sensibilisation et la formation des communautés, des acteurs judiciaires et les forces de défense et de sécurité (FDS) sur les aspects de droit de l'homme.

Groupes cibles

Les cibles directes du projet sont :

- les ex combattants de Boko Haram,
- les détenus relaxés,
- les communautés d'accueil
- les victimes de Boko Haram (jeunes et les femmes)
- Les acteurs judiciaires

Théorie du changement

« Si les ex combattants et les relaxés de Boko-Haram suivent avec succès un programme d'éducation, communication et information pour un changement de comportement et une formation professionnelle et si une justice conforme aux normes nationales et internationales leur est assurée et si les communautés de la région de Diffa sont sensibilisées et appuyées afin de comprendre l'importance du processus de réintégration en cours alors les ex-combattants s'intègrent de manière harmonieuse dans les communautés dans le respect des droits de l'homme ».

Approche du projet

L'approche du projet sera basée sur les principes suivants :

- i. Appropriation nationale. L'approche du projet visera l'appropriation nationale en impliquant les autorités nationales par le biais des ministères techniques partenaires de mise en œuvre, locales et communautaires, les ONG et les organisations de la société civile à toutes les étapes de planification, mise en œuvre et évaluation du projet.
- ii. Approche inclusive et participative ; Les activités du projet seront développées en prenant en compte les différentes cibles. Il s'agira de développer des activités communautaires en mettant ensemble les ex-combattants, population d'accueil et victimes de Boko-Haram. Le processus sera couronné par la mise en place des Activités Génératrice de Revenu comme intrants de consolidation de la paix en vue d'une bonne cohésion sociale. La participation active des communautés au planning et à la réalisation du projet (notamment à travers des volontaires communautaires). La mise en œuvre des initiatives visant la participation de tous les secteurs de la société et, en particulier, celle des jeunes et des femmes. Une attention particulière sera portée aux mécanismes de consultation et de planification promus par le projet afin qu'ils soient des espaces/fora permettant aux jeunes et aux femmes de contribuer et d'influer sur les processus locaux de prise de décisions.
- iii. Mise en œuvre à travers des opérations locales. Dans un souci de renforcement des capacités et étant donné la situation sécuritaire parfois difficile dans certaines zones, le projet sera mis en œuvre à travers des partenaires locaux de la région de Diffa, des organisations locales de la société civile, les organisations religieuses locales les Comités de Dialogue-Inter religieux (CEDIR) de la région de Diffa, les autorités traditionnelles et des consultants recrutés localement. De plus, la

nature sensible des projets de consolidation de la paix requiert des opérateurs ayant une connaissance spécifique de la zone et des dynamiques de conflits qui s'y manifestent. En plus, la Déclaration de Beyrouth et ses 18 engagements concernant « La foi pour les droits » pourrait être un outil essentiel dans ce contexte ; lors de l'examen du Niger en juillet 2017 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, un membre du Comité suggérait d'organiser au Niger un symposium sur les droits des femmes et des enfants à la lumière de l'Islam afin de promouvoir une réflexion sur les relations entre foi et droits⁵.

- iv. Do no harm. Le projet aura une approche sensible et basé sur la connaissance du terrain. Afin d'éviter les impacts négatifs que pourrait avoir le projet sur la consolidation de la paix, des études et des consultations avec les parties prenantes seront à la base des décisions de mise en œuvre.

b) Budget :

Tableau 2 : Budget de l'activité du projet

Numéro du produit	Nom du produit	Activité	Budget des produits par Entité bénéficiaire de l'ONU	Catégorie de dépense de l'ONU (voir tableau suivant pour les catégories)	Montant (USD)
Résultat 1 : Les ex-combattants de Boko Haram, les victimes et les relâchés sont mieux intégrés, vivent dans la paix et en harmonie dans les communautés de façon autonome;					
Produit 1	Le cadre de vie des ex-combattants et des personnes relâchées est amélioré.	Extension du camp de cantonnement pour une capacité d'accueil de 500 personnes	PNUD	1, 2, 3, 4,5, 7	1 000 000
		Réhabilitation de la Mini AEP du camp			
		Aménagement d'une voie d'accès de 8 kilomètres			
		Électrification du centre avec un système d'énergie solaire			
		Appui alimentaire et prise en charge médicale des 500 personnes			
Produit 2	Les ex-combattants, les personnes	Élaboration et validation des modules de formations			

⁵ <http://www.ohchr.org/Documents/Press/Faith4Rights.pdf>
CEDAW/C/SR.1516, par. 28.

	relaxées, victimes de Boko Haram et les populations hôtes sont sensibilisées sur les méfaits de la radicalisation, et éduqués sur la citoyenneté.	Formation de 1200 ex-combattants, les relaxées, victimes et populations hôtes en éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble	PNUD	1,2,3,4,5,7	50 000
Produit 3	L'accès aux opportunités économique des ex-combattants, les relaxées et populations hôtes est amélioré	Identification des filières porteuse	PNUD	1,2,3,4,5,7	1 000 000
		Formation professionnelle de 500 personnes sur les métiers et autre activités de génératrices de revenus			
		Installation des ateliers de production			
		Mise en place des AGRs			
		Formation en alphabétisation fonctionnelle pour 200 personnes			196 959
Installation d'une plateforme multi fonctionnel composée de moulin à grain, de production d'énergie solaire au profit des femmes du camp et de la communauté d'accueil					
Résultat 2: Le respect des droits humains des ex-combattants et relaxés est assuré en vue d'une coexistence pacifique.					
Produit 1	Un procès équitable répondant aux normes internationales à l'endroit de 1200 ex-combattants est assuré	Faire le monitoring des droits de l'homme et assurer le suivi des procès des présumés auteurs de violations de droit de l'homme	OHCHR	1,2,3,4,5,7	30 000

Catégorie de dépense	Montant de l'entité bénéficiaire PNUD				Montant de l'entité bénéficiaire OHCHR				TOTAL
	T1 30%	T2 35%	T3 35%	total1	T1 30%	T2 35%	T3 35%	total2	
1. Personnel et autres employés (Consultants)	21 012	24 514	24 514	70 041	8 640	10 080	10 080	28 800	98 841
2. Fournitures, produits de base, matériels	14100	16450	16450	47 000				-	47 000
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	21000	24500	24500	70 000				-	70 000
4. Services contractuels	674 088	786 436	786 436	2 246 959	35 988	41 986	41 986	119 960	2 366 919
5. Frais de déplacement et de coordination	26 100	30 450	30 450	87 000	2 455	2 864	2 864	8 183	95 183
6. Transferts et subventions aux homologues				-				-	-
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	28 746	33 538	33 538	95 822	8 993	10 490	10 490	29 973	125 795
Sous-Total	785 046	915 888	915 888	2 616 822	56 076	65 420	65 420	186 916	2 803 738
8. Coûts indirects*	54 954	64 112	64 112	183 178	3 926	4 579	4 579	13 084	196 262
TOTAL	840 000	980 000	980 000	2 800 000	60 002	69 999	69 999	200 000	3 000 000

* *Le taux ne doit pas dépasser 7% du total des catégories de dépense 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémoire d'accord du Fonds et doit suivre les règles et procédures de chaque entité bénéficiaire. Il faut noter que les coûts générés par l'entité et directement liés à la mise en œuvre du projet doivent être alloués aux lignes de budget correspondantes conformément aux règles et procédures de l'entité en question.*

PBSO autorisera un paiement initial de 30% du budget demandé 30% au lancement du projet, le Fonds autorisera un deuxième paiement de 35% du montant total du budget sous réserve de la remise d'un rapport de qualité en juin 2018, la mise à jour des risques du projet et un taux de mise en œuvre de plus de 80% de la première tranche; PBSO autorisera le troisième paiement de 35% du budget total sous réserve de la remise d'un rapport de qualité en novembre 2018, et un taux de mise en œuvre de plus de 80% du cumul des deux premières tranches. Veuillez noter que les paiements des tranches 2 et 3 dépendront également de la disponibilité des ressources du Fonds de Consolidation de la Paix

c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :

Agence chef de file : Le PNUD interviendra à diffuser en tenant compte du contexte spécifique de chaque la zone tant du point de vue sécuritaire que du point de vue des acteurs et bénéficiaires directs et indirect. L'OHCHR contribuera à la mise en œuvre du projet pour faciliter l'inclusion de la justice transitionnelle dans les activités visant l'ensemble des habitants des communautés victimes et les détenus de Boko Haram et pour apporter son expertise en termes de respect du Droit des accusés et des victimes civil et humanitaire de l'asile ainsi que des droits et devoirs des de tous.

De façon générale, le PNUD veillera à la collaboration avec les partenaires nationaux, internationaux et locaux qui ont fait preuve de bonnes capacités dans la gestion et la mise en œuvre des projets de renforcement de la sécurité frontalière et communautaire. Il s'agit, entre autres, du ministère de l'Intérieur, de la HACP, du SE-SDS et de quelques ONGs. Quant aux activités juridiques de près ou de loin des présumés coupables, des victimes et des communautés d'accueil, l'OHCHR coopérera avec le Ministère de la Justice.

Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP), est l'institution étatique de missions qui gère le processus de mise en œuvre des différents accords de paix signés avec les différentes rebellions depuis 1995 et qui veille à la prise en compte des questions de consolidation de la paix au Niger. Elle co-préside le comité de pilotage du PBF au Niger et pourra appuyer la mise en œuvre des activités sensibles, comme par exemple des tribunes des citoyens.

	ENTITÉ 1: NOM	Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP)
Année financière précédente	PNUD - 2014	Ressources CORE Gouvernement du Japon Peace Building Fund	1 149 165\$ 1 796 558 \$ 718 400 \$	
Année financière précédente	PNUD - 2015	Ressources CORE Gouvernement du Japon Peace Building Fund	711 897 \$ 2 770 089 \$ 358 657 \$	
Année financière en Cours	PNUD 2016	Peace Building Fund	4000000\$	

I. Gestion et coordination

a) Gestion du projet :

1- Modalité de mise en œuvre

Le projet sera exécuté selon les modalités DIM - modalité de mise en œuvre directe par le PNUD et le HCDH. Celles-ci transféreront ensuite les ressources à leurs partenaires de mise en œuvre sur base de lettre d'accord (LOA) et/ou Mémoire d'entente (MOU) selon les cas. Chaque agence assurera le suivi et le contrôle de qualité pour leurs partenaires d'exécution. Le PNUD L assurera la compilation du rapport inter-agence qui sera remis au Secrétariat du PBF pour validation par le comité de pilotage du projet.

2- Agences d'exécution des projets

Les agences spécialisées de l'ONU serviront d'agences d'exécution du projet. Le PNUD engagera l'expertise des ONG internationales et nationales, ainsi que celle du Gouvernement en tant que partenaires de mise en œuvre. La coordination et l'engagement effectif de ces agences seront facilités par l'agence désigné comme lead « PNUD » qui assurera l'implication active de toutes les agences. Le HCDH veillera au respect de l'approche basée sur les droits humains dans la planification et la mise en œuvre des activités et apportera son expertise dans le processus de justice transitionnelle et particulier sur l'effet 3.

Toutefois, afin de maximiser l'efficacité et l'efficience selon la présence dans les régions, chaque agence prendra le leadership au niveau de la région de Diffa.

3- Comité de technique conjoint au niveau national et régional

Le projet sera placé sous le suivi technique de ce comité, composé des points focaux des différents ministères techniques et des agences d'exécution. Il servira de mécanisme de

coordination technique au niveau national et régional. Il traitera de toute la mise en œuvre du projet et requiert une collaboration intensive avec les autres agences ainsi qu'avec des prestataires de services non étatiques (ONG, prestataires privés) pour s'assurer du bon déroulement des interventions planifiées. Le CTC fournira des directives techniques pour l'atteinte des objectifs, fera la revue du plan de travail, validera les rapports d'avancement du projet élaborés par les partenaires de mise en œuvre. Les membres du comité technique conjoint entreprendront des missions conjointes régulières de suivi sur le terrain. Ce comité aura des rencontres régulières chaque semestre et de façon extraordinaire au besoin.

b) **Gestion des risques :**

Tableau 5 – Matrice de gestion des risques

Un certain nombre de scénarii peuvent avoir un impact négatif sur les activités planifiées dans ce projet transfrontalier. Il s'agit des risques sécuritaires, opérationnels sociaux et économiques. Ceux-ci incluent, sans s'y limiter :

Risque	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Sécuritaire			
La dégradation de la situation sécuritaire due à la survenance des attentats qui pourraient compromettre la mise en œuvre et le suivi des interventions (indisponibilité des bénéficiaires, limitation des mouvements du staff dans les zones d'intervention, etc.)	Haute	Moyen	Utilisation d'acteurs locaux dont les déplacements dans les zones concernées sont moins limités et qui sont moins touchés par les mesures sécuritaires restrictives du SNU
Les combattants de Boko-Haram pourraient en masse regagner le Niger en venant des autres pays du bassin du Lac Tchad pour bénéficier du programme	Haute	Haute	Les Forces de défense et de sécurités sécuriseront les frontières
Le projet est perçu par Boko Haram comme partie de la stratégie de contre-insurrection, donc partie au conflit.	Moyenne	Moyenne	Une bonne communication au tour du projet
Opérationnel			
Les procédures internes des agences peuvent retarder la mise en œuvre du projet	Haute	Haute	Déterminer les interventions par agence au moment de l'élaboration des soumissions conjointes.

Faible capacité technique et institutionnelle ou absence des partenaires de mise en œuvre au niveau local			Les mesures suivantes seront privilégiées : - Renforcement de capacités institutionnelles et techniques,
	Moyen	Moyen	- Orientation sur les procédures de mise en œuvre, - Recrutement de volontaires nationaux des nations unis et - Organisation de rencontre de coordination avec les partenaires de mise en œuvre
Juridique			
le vide juridique sur le statut des personnes repenties libérées et en détention absence de juridictions spécialisées dans la région de Diffa	Haute	Haute	Développement de critères d'enquêtes pour mettre en place une stratégie complète afin de gérer les personnes associées avec Boko Haram, y compris la rédaction d'une stratégie nationale de poursuite.
Social et économique			
Le projet risque de créer une inflation conjoncturelle qui limiterait l'accès à certains services/ marché/moyens de consommation aux populations qui ont un faible pouvoir d'achat.	Haute	Faible	Les microprojets vont tenir compte de l'évaluation d'impact social et économique Une évaluation initiale des coûts des prestations de service et implication de l'association des consommateurs (si existant) seront invités au cours des rencontres des comités de gestions
Le projet risque de créer une frustration chez les communautés qui considèreraient le projet comme une récompense des ex combattants	Haute	Faible	Le projet prévoit des appuis spécifiques envers les communautés hôtes. Les agences devront utiliser les techniques de #Do no Harm# dans leurs interventions.

<p>Le centre de cantonnement est situé à 200 km de la ville de Diffa zone dévastée par Boko Haram, ce dernier risque d'être attaqué par les éléments de Boko Haram pour récupérer leurs amis ou attaque contre l'équipe du projet qui va faire des missions mixtes dans les communes victimes de la crise</p>	Haute	Haute	<p>Le centre est à 200 km du chef lieu de la région dans la commune de Goudoumaria qui n'a pas été touché par la crise Boko Haram, loin de la frontière Nigériane et le centre sera hautement sécurisé dans ses quatre coins cardinaux ainsi qu'à l'interne pour éviter toute menace de Boko Haram . Les missions seront accompagnées des éléments d'escorte sur les terrains à toutes les étapes.</p>
<p>L'adoption d'une loi d'amnistie totale pour les personnes s'étant rendues aux autorités du Niger, sans prise en considération des actes commis par ces personnes, risque de mener à l'impunité, contrairement aux standards et normes du droit international des droits de l'homme applicable.</p>	Haute	Haute	<p>Développement de critères d'enquêtes pour mettre en place une stratégie complète afin de gérer les personnes associées avec Boko Haram, y compris la rédaction d'une stratégie nationale de poursuite</p>

c) Suivi et évaluation :

Des études de perceptions seront réalisées pour une analyse complète des leçons apprises du projet, y compris des recommandations pour de futures interventions similaires. Il y'aura un suivi rapproché au niveau des communautés pour s'assurer que la réintégration se fait sans griefs et pour guider sur orientation des activités du projet. Les baselines du projet devront également clairement indiquer le profil social des bénéficiaires prioritaires du projet.

1. Coordination avec l'expert suivi et évaluation du secrétariat du PBF

Le projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part des agences de concert avec la partie nationale et les autres acteurs de mise en œuvre. Tous les rapports seront transmis à l'expert Monitoring et Evaluation (M&E) du secrétariat, qui aura la responsabilité de les analyser avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités, et de rendre compte de ses recommandations aux agences.

2. Mission conjointe de suivi

Des visites conjointes seront ainsi organisées de façon régulière sur le terrain du secrétariat technique PBF et de la partie nationale aux côtés du PNUD et OHCHR. Ces visites donneront lieu

à des rapports succincts dans lesquelles les observations seront collectées quant aux progrès réalisés selon des objectifs prédéterminés. Ces missions conjointes seront également complétées par un suivi étroit du comité Conjoint de pilotage et des agences concernées afin notamment de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et financiers finaux.

3. Évaluation finale

Durant la phase de clôture du projet, une évaluation externe sera réalisée pour analyser l'ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiés dans le document de projet. Une équipe de consultants dont un consultant international sera recruté pour sa réalisation. Les deux agences bénéficiaires prendront en charge le financement et assureront la coordination du processus. L'expert suivi évaluation du secrétariat technique PBF apportera son appui tout au long du processus. Le rapport de l'évaluation sera soumis au comité de pilotage pour validation finale.

4. Visibilité de l'action

La visibilité de l'action et du financement de PBSO sera assurée auprès des audiences nigériennes et internationales. Les actions de communication mettront en lumière des jeunes bénéficiaires du projet (filles et garçons) des communes cibles de la région de Diffa ainsi que les activités mises en place pour répondre à leurs besoins.

Audience locale et nationale

- Une cérémonie de lancement sera organisée à Diffa, et des communiqués de presse informeront les médias nationaux du début et de l'achèvement de l'action,
- Des plaques seront apposées sur les constructions/réhabilitation pour souligner le soutien de PBSO.
- Le logo de PBSO sera également présent sur le matériel fourni, ainsi que sur les documents qui seront produits, reproduits et distribués, notamment les modules.
- Le soutien de PBSO sera souligné lors des diffusions des émissions radiophoniques, et des posters, brochures, et autres matériels promotionnels rendront visible l'apport du bailleur.

Audience internationale

- L'action sera régulièrement couverte sur les réseaux sociaux, notamment les comptes Facebook et Twitter ou les blogs des agences, pour illustrer les avancements des interventions et illustrer le projet à travers le quotidien des jeunes bénéficiant du projet et leurs communautés.
- Des reportages photos et vidéos seront réalisés pour mettre en avant les diverses composantes de l'action.

d) Dispositions administratives

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)⁷ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale multipartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Déboursier des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés ;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés ;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde) ;

Déboursier des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet ;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre au plus tard le 15 novembre ;
- Des rapports d'activité narratifs finaux (de fin de projet), à soumettre au plus tard dans un délai de 3 mois après la clôture opérationnelle du projet ;

⁷ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds ;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question ;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

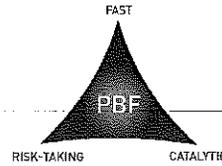
Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Annexe A : Résumé de projet (à fournir au Bureau du MPTF sous format Word)

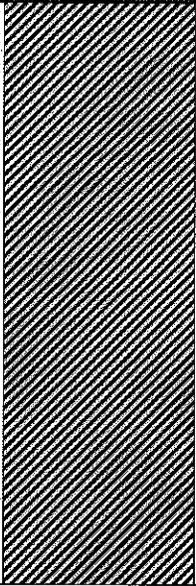


**FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
RÉSUMÉ DE PROJET**

Numéro et intitulé du projet :	<i>“ Réinsertion socio-économique des ex-combattants de Boko Haram, des victimes et des relaxés dans la région de Diffa ”</i>	
Entité(s) de l'ONU bénéficiaire(s) :	<ol style="list-style-type: none"> 1. PNUD 2. OHCHR 	
Partenaire(s) d'exécution :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Haute Autorité à la Consolidation de la Paix; 2. Le Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique de la Décentralisation, des Affaires Coutumières et religieuses (MISP/D/ACR); 3. Le Ministère de la Justice; 4. Le Ministère de la communication (MC); 5. Le Ministère des Enseignements Professionnelles et Techniques ; 6. Le Ministère de la jeunesse et des sports; 7. Agence Nationale Juridique et Judiciaire; 8. Gouvernorat de Diffa; 9. Les Mairies et le Conseil régional de la région de Diffa; 10. Les Organisations de la société civile présentes à Niamey et dans la région de Diffa, 11. Le Secrétariat Exécutif de la Stratégie pour le Développement et la Sécurité des Zones Sahélo-Sahariennes du Niger ; 12. La Commission Nationale des droits humains du Niger ; 13. Les chefs de communautés et leaders religieux; 14. Search For Common Ground (SFCG) ; 15. Université de Diffa; 16. Comités de Dialogue Inter-Religieux (CEDIR) de Diffa 	
Site:	Région de Diffa-Niger	
Budget approuvé du projet :	USD 3.000.000\$	
Durée du projet :	Date de démarrage prévue : 01/10/2017	Date d'achèvement prévue : 31/03/19

Domaine de priorité du Fonds :	2.3
Résultats du projet :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Résultat 1 : Les ex combattants de Boko Haram, les victimes et les relaxés sont mieux intégrés, vivent dans la paix et en harmonie dans les communautés de façon autonome; 2. Résultat 2 : Le respect des droits humains des ex-combattants, les victimes et relaxés est assuré en vue d'une coexistence pacifique.
3. Activités principales du projet:	<ul style="list-style-type: none"> • Extension du camp de cantonnement pour une capacité d'accueil de 500 personnes • Réhabilitation de la Mini AEP du camp • Aménagement d'une voie d'accès de 8 kilomètres • Électrification du centre avec un système d'énergie solaire • Appui alimentaire et prise en charge médicale des 500 personnes • Élaboration et validation des modules de formations • Formation de 1200 ex-combattants, les relaxés et populations hôtes en éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble • Identification des filières porteuse • Formation professionnelle de 200 personnes sur les métiers et autre activités de génératrices de revenus • Installation des ateliers de production • Mise en place des AGRs • Formation en alphabétisation fonctionnelle pour 200 personnes • Assurer le suivi des procès des présumés auteurs de violations de droit de l'homme • Faire le monitoring des procès des présumés auteurs de violation des droits de l'homme devant les cours et tribunaux • Apporter une expertise technique au gouvernement en élaboration et adoption d'un avant-projet de loi d'amnistie aux-combattants en intégrant la dimension d'indemnisation des victimes. • Assurer la sensibilisation et la formation des communautés des acteurs judiciaire et les FDS sur les aspects de droit de l'homme

Annexe B – Cadre de résultats du projet IRF

Nom du pays : Niger												
Dates du projet : 1 er décembre 2017 au 31 mai 2019												
Théorie de changement pour l'IRF : « Si les ex combattants et les relaxés de Boko-Haram suivent avec succès un programme d'éducation, communication et information pour un changement de comportement et une formation professionnelle et si une justice conforme aux normes nationales et internationales leur est assurée et si les communautés de la région de Diffa sont sensibilisées et appuyées afin de comprendre l'importance du processus de réintégration en cours alors les ex-combattants s'intègrent de manière harmonieuse dans les communautés dans le respect des droits de l'homme ».												
Résultats	Produits	Indicateurs	Source	2018				2019				2016-2017
Description du résultat 1: Les ex combattants de Boko Haram, les victimes et les relaxés sont mieux intégrés, vivent dans la paix et en harmonie dans les communautés de façon autonome.		Indicateur 1: Pourcentage de libérés et ex combattants jugeant satisfaisants le programme de déradicalisation et d'éducation de citoyenneté. [[Valeur de référence: 0% [2016], valeur cible: 70% [2019]]	Rapport d'activité du Ministère de l'Intérieur	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	

Nom du pays : Niger

Dates du projet : 1 er décembre 2017 au 31 mai 2019

Théorie de changement pour l'IRF : « Si les ex combattants et les relaxés de Boko-Haram suivent avec succès un programme d'éducation, communication et information pour un changement de comportement et une formation professionnelle et si une justice conforme aux normes nationales et internationales leur est assurée et si les communautés de la région de Diffa sont sensibilisées et appuyées afin de comprendre l'importance du processus de réintégration en cours alors les ex-combattants s'intègrent de manière harmonieuse dans les communautés dans le respect des droits de l'homme ».

Résultats	Produit	Indicateurs	Mode de vérification	2018			2019			Étapes	
	Produit 1: Le cadre de vie des ex-combattants et des personnes relaxées est amélioré.	<p>Indicateur 1: Nombre des ex-combattants et personnes relaxées cantonnés [[Valeur de référence: 160 [2016], valeur cible: 500 [2019]]</p> <p>Indicateur 2: Nombre d'infrastructures additionnels construites et opérationnels [[Valeur de référence: 1 [2016], valeur cible: 5 [2019]].</p>	Rapport d'activité de la Haute Autorité de Consolidation de la Paix	X	X	X			X	X	Construction de deux de centre de cantonnement, d'une mini AEP, d'une voie d'accès et un appui alimentaire au profit de 500 ex-combattants et relaxés.

Nom du pays : Niger

Dates du projet : 1 er décembre 2017 au 31 mai 2019

Théorie de changement pour l'IRF : « Si les ex combattants et les relaxés de Boko-Haram suivent avec succès un programme d'éducation, communication et information pour un changement de comportement et une formation professionnelle et si une justice conforme aux normes nationales et internationales leur est assurée et si les communautés de la région de Diffa sont sensibilisées et appuyées afin de comprendre l'importance du processus de réintégration en cours alors les ex-combattants s'intègrent de manière harmonieuse dans les communautés dans le respect des droits de l'homme ».

Produits		Indicateurs		2017				2019				Etapes	
	Produit 2: Les ex-combattants, les personnes relaxées, victimes de Boko Haram et les populations hôtes sont sensibilisées sur les méfaits de la radicalisation, et éduqués sur la citoyenneté.	Indicateur 1: Nombre de personnes (ex-combattants, population hôte) ayant acquis des nouvelles connaissances sur la deradicalisation et la citoyenneté [[Valeur de référence: 0 [2016], valeur cible: 1200 [2019]].	Rapports d'activités HACP	X	X					X	X		Formation sur la deradicalisation et la citoyenneté de 500 ex-combattants, 200 relaxés, 200 victimes et 300 personnes issues de la population hôte

Nom du pays : Niger

Dates du projet : 1 er décembre 2017 au 31 mai 2019

Théorie de changement pour l'IRF : « Si les ex combattants et les relaxés de Boko-Haram suivent avec succès un programme d'éducation, communication et information pour un changement de comportement et une formation professionnelle et si une justice conforme aux normes nationales et internationales leur est assurée et si les communautés de la région de Diffa sont sensibilisées et appuyées afin de comprendre l'importance du processus de réintégration en cours alors les ex-combattants s'intègrent de manière harmonieuse dans les communautés dans le respect des droits de l'homme ».

Indicateur	Produit	Indicateur	Méthode de vérification	2017	2018	2019	Etapes
	Produit 3: L'accès aux opportunités économique mixte des ex-combattants, les relaxés et populations hôtes est amélioré.	Indicateur 1: Nombre de personnes dont les moyens d'existence ont été créés/renforcés désagrégé par sexe [[Valeur de référence: 0 [2016], valeur cible: 200 [2019]].	Rapports d'activités HACP		X	X X	Formation professionnelle à l'endroit de 200 ex-combattants, relaxés et victimes de Boko Haram sur les filières porteuses.

Nom du pays : Niger

Dates du projet : 1 er décembre 2017 au 31 mai 2019

Théorie de changement pour l'IRF : « Si les ex combattants et les relaxés de Boko-Haram suivent avec succès un programme d'éducation, communication et information pour un changement de comportement et une formation professionnelle et si une justice conforme aux normes nationales et internationales leur est assurée et si les communautés de la région de Diffa sont sensibilisées et appuyées afin de comprendre l'importance du processus de réintégration en cours alors les ex-combattants s'intègrent de manière harmonieuse dans les communautés dans le respect des droits de l'homme ».

Objectif	Produits	Indicateurs	Source	2017	2018	2019	2020
Description du Résultat 2: Le respect des droits humains des ex-combattants et relaxés est assuré en vue d'une coexistence pacifique.		Indicateur 1 : Pourcentage de libérés et ex combattants jugeant satisfaisants le programme de sensibilisation et de formation aux droits de l'homme [[Valeur de référence: 0% [2016], valeur cible: 70% [2019]]	Rapport d'activité du Ministère de l'Intérieur				

Nom du pays : Niger											
Dates du projet : 1 er décembre 2017 au 31 mai 2019											
Théorie de changement pour l'IRF : « Si les ex combattants et les relaxés de Boko-Haram suivent avec succès un programme d'éducation, communication et information pour un changement de comportement et une formation professionnelle et si une justice conforme aux normes nationales et internationales leur est assurée et si les communautés de la région de Diffa sont sensibilisées et appuyées afin de comprendre l'importance du processus de réintégration en cours alors les ex-combattants s'intègrent de manière harmonieuse dans les communautés dans le respect des droits de l'homme ».											
Processus	Indicateurs	Indicateur	2016		2017		2018		2019		Etapes
Produit 1: Un procès équitable répondant aux normes internationales à l'endroit de 1200 ex-combattants est assuré	Indicateur 1: Nombre de procès suivi ayant abouti à une décision de justice et conformes aux principes de procès équitables [[Valeur de référence:0[2016], valeur cible: 1200 [2019]]. Indicateur 2: Nombre cumulé de violations des droits de l'homme constatées [[0[2016], valeur cible: à déterminer [2019]].	Rapport d'activité CNDH									
					X			X	X		Monitoring des dossiers de 1200 ex-combattants.

Nom du pays : Niger

Dates du projet : 1 er décembre 2017 au 31 mai 2019

Théorie de changement pour l'IRF : « Si les ex combattants et les relaxés de Boko-Haram suivent avec succès un programme d'éducation, communication et information pour un changement de comportement et une formation professionnelle et si une justice conforme aux normes nationales et internationales leur est assurée et si les communautés de la région de Diffa sont sensibilisées et appuyées afin de comprendre l'importance du processus de réintégration en cours alors les ex-combattants s'intègrent de manière harmonieuse dans les communautés dans le respect des droits de l'homme ».

N°	Produits	Indicateurs	2018		2019		Étapes		
			Jan	Mai	Jan	Mai			
	Produit 2 : Le mécanisme de réparation des victimes des crimes commis par Boko Haram est examiné et intégré dans le processus législatif d'amnistie.	Indicateur 1: Un document d'avant-projet de loi d'amnistie intégrant est élaboré et validé Un rapport d'étude est disponible [[Valeur de référence:0[2016], valeur cible: 1 [2019]]		X	X		X	X	Apporter une expertise technique au gouvernement pour l'élaboration d'une loi d'amnistie et conduire une étude sur les profils des victimes des violations des droits de l'homme en vue d'identifier les possibles moyens de réparation.

Nom du pays : Niger													
Dates du projet : 1 er décembre 2017 au 31 mai 2019													
Théorie de changement pour l'IRF : « Si les ex combattants et les relaxés de Boko-Haram suivent avec succès un programme d'éducation, communication et information pour un changement de comportement et une formation professionnelle et si une justice conforme aux normes nationales et internationales leur est assurée et si les communautés de la région de Diffa sont sensibilisées et appuyées afin de comprendre l'importance du processus de réintégration en cours alors les ex-combattants s'intègrent de manière harmonieuse dans les communautés dans le respect des droits de l'homme ».													
		Indicateurs		2017				2018				Étapes	
	Produit 3: Les garanties de non-réurrence et de réconciliation pour faciliter la réintégration dans les communautés sont identifiées et mises en œuvre.	Indicateur 1: Nombre de d'ex-combattants et relaxés sensibilisés et de Forces de défense et de sécurité, de juges et auxiliaires de justice formés sur les droits de l'homme en lien avec la lutte contre le terrorisme [[Valeur de référence:0[2016], valeur cible: 150 [2019]]			X	X			X	X		Formation de 150 éléments de FDS et acteurs judiciaires sur les aspects de droit de l'homme	